

FICHE 4/5 : CALCUL DE L'INDEMNITE DE CONGES PAYES ACQUIS (ICP) AU COURS DU CONTRAT DE TRAVAIL

L'employeur doit impérativement comparer la règle du maintien de salaire et la règle du dixième et appliquer la règle la plus favorable au salarié **que l'accueil soit sur 52 semaines ou sur 46 semaines ou moins sur une période de 12 mois consécutifs.**

Pour le CDD, seule la règle du dixième est applicable.

1. METHODE DU DIXIEME

La règle du dixième consiste à calculer 10 % de la totalité des salaires bruts perçus (y compris l'ICP de l'année précédente) au cours de la période de référence d'acquisition des congés payés (hors indemnités entretien, repas ou kilométriques).

Somme des salaires bruts perçus sur la période de référence du 1^{er} juin N-1 au 31 mai N x 1/10 (10%) = ICP

	€	X 10%	=	€	
--	---	-------	---	---	--

Exemples de situations où les CP sont payés au fur et à mesure de leur prise

	Accueil régulier sur 52 semaines Accueil de l'enfant sur la base de 40 h par semaine sur 52 semaines	Accueil régulier sur 46 semaines ou moins Exemple de la Fiche 3/5 repris 40 h par semaine sur 36 semaines
Nombre de CP acquis depuis la signature du contrat de travail le 1 ^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 mai 2022 (fin de la période de référence d'acquisition)	2,5 jours ouvrables de CP multiplié par 9 mois de travail, soit 2,5j x 9 = 22,5j, arrondi à 23 jours ouvrables de CP acquis	28 semaines travaillées, soit 18 jours ouvrables de CP acquis
Salaire mensuel brut de base	(40h x 52 ÷ 12) x 5€ = 866,66 € brut	(40h x 36 ÷ 12) x 5€ = 600 € brut
Total des salaires bruts perçus au cours de la période de référence	866,66 € x 9 mois travaillés = 7799,94 € brut	600 € x 9 mois travaillés = 5400 € brut
Indemnité de congés payés (ICP) brute	7799,94 € x 10% (ou par 1/10) = 779,99 € brut	5400 € x 10% (ou par 1/10) = 540 € brut
Valeur d'un jour ouvrable de CP en brut	779,99 € ÷ 23 jours = 33,9126 € brut	540 € ÷ 18 jours = 30 € brut
Montant de l'ICP brut du mois d'août lorsque le salarié prend 12 jours ouvrables de CP	12 jours x 33,9126 € = 406,95 € brut	12 jours x 30 € = 360 € brut

2. METHODE DU MAINTIEN DE SALAIRE

Il convient de maintenir le salaire qu'aurait perçu le salarié pour une durée d'accueil égale à celle du congé payé, hors indemnités (entretien, repas, kilométriques).

Nb d'heures non faites au titre des CP x taux horaire brut contractuel habituel = montant du salaire brut maintenu (ICP)

heures X € = €

Le montant calculé selon cette méthode devra être comparé avec le montant de l'ICP calculé selon la règle du dixième. Le montant le plus avantageux devra être versé au salarié.

Exemples précédents repris

	Accueil régulier sur 52 semaines Accueil de l'enfant sur la base de 40 h par semaine sur 52 semaines	Accueil régulier sur 46 semaines ou moins Exemple de la Fiche 3/5 repris 40 h par semaine sur 36 semaines
Nombre de CP acquis depuis la signature du contrat de travail le 1 ^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 mai 2022 (fin de la période de référence d'acquisition).	23 jours ouvrables de CP acquis	18 jours ouvrables de CP acquis
Salaire mensuel brut de base	$(40h \times 52 \div 12) \times 5€ = 866,66 € \text{ brut}$	$(40h \times 36 \div 12) \times 5€ = 600 € \text{ brut}$
Montant brut de l'ICP du mois d'août lorsque le salarié prend 12 jours ouvrables de CP, soit 2 semaines de 40h correspondant à 80 heures	$80 h \times 5€ = 400 € \text{ brut}$	$80 h \times 5€ = 400 € \text{ brut}$

Autre méthode : méthode expliquée dans la Fiche pratique « Tout savoir sur les congés payés », Février 2024 (site URSSAF/Pajemploi)

Nombre de jours de congés payés acquis et pris sur la période de référence ÷ 6 jours x nombre d'heures de garde par semaine x salaire horaire = montant des congés payés par maintien de salaire.

Cette formule simplifiée, adaptée aux contrats avec des volumes d'heures de travail hebdomadaire réguliers, pourra amener à trouver des montants différents.

Exemples précédents repris

	Accueil régulier sur 52 semaines Accueil de l'enfant sur la base de 40 h par semaine sur 52 semaines	Accueil régulier sur 46 semaines ou moins Exemple de la Fiche 3/5 repris 40 h par semaine sur 36 semaines
Nombre de CP acquis depuis la signature du contrat de travail le 1 ^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 mai 2022 (fin de la période de référence d'acquisition).	23 jours ouvrables de CP acquis	18 jours ouvrables de CP acquis
Salaire mensuel brut de base	$(40h \times 52 \div 12) \times 5€ = 866,66 €$ brut	$(40h \times 36 \div 12) \times 5€ = 600 €$ brut
Montant brut de l'ICP du mois d'août lorsque le salarié prend 12 jours ouvrables de CP, soit 2 semaines de 40h correspondant à 80 heures	$12 \text{ jours} \div 6 \text{ jours} \times 40h \times 5 € = 400€$ brut	$12 \text{ jours} \div 6 \text{ jours} \times 40h \times 5 € = 400€$ brut

3. METHODE A retenir

Une fois les calculs effectués, il convient de comparer le montant obtenu avec chacune des 2 méthodes (règle du dixième et règle du maintien de salaire) et d'appliquer au salarié la règle qui lui est la plus favorable.

Exemples précédents repris

	Accueil régulier sur 52 semaines Accueil de l'enfant sur la base de 40 h par semaine sur 52 semaines	Accueil régulier sur 46 semaines ou moins Exemple de la Fiche 3/5 repris 40 h par semaine sur 36 semaines
Montant brut de l'ICP selon la méthode du dixième	406,95 € brut	360 € brut
Montant brut de l'ICP selon la méthode du maintien de salaire	400 € brut	400 € brut
Montant brut de l'ICP à régler	406,95 € brut (règle du dixième plus favorable)	400 € brut (règle du maintien plus favorable)
Montant brut de l'ICP à verser au salarié pour 12 jours ouvrables de CP pris au mois d'août	406,95 € brut Ce montant de l'ICP se substituera au salaire mensuel de base. Le salaire mensuel brut de 873,61 € comprend donc le paiement des jours travaillés du mois d'août + le paiement des 12 jours ouvrables de CP pris (406,95 € brut).	400 € brut Ce montant brut de l'ICP sera versé en plus du salaire mensuel brut de base en août au moment de la prise des CP. <i>Rappel</i> : dans le cadre d'un CDI sur 46 semaines ou moins, les parties signataires du contrat peuvent avoir défini une autre modalité pour le paiement de l'indemnité de CP. Il faudra donc se référer au choix prévu dans le contrat de travail*.

*** Rappel :** dans le cadre d'un accueil sur 46 semaines ou moins (CDI), pour le paiement de l'indemnité de CP, les parties signataires du contrat doivent définir une des 3 modalités suivantes :

Modalités	Règle du dixième	Règle du maintien	Montant brut de l'ICP à régler
Paiement de l'ICP (18 jours) en une seule fois au mois de juin	540 € brut	600 € brut **	600 € brut au mois de juin
Paiement de l'ICP (18 jours) lors de la prise du congé principal	540 € brut	600 € brut	600 € brut le mois de la prise du congé principal
Paiement de l'ICP au fur et à mesure de la prise des CP (exemple pris dans les tableaux précédents)	360 € brut pour les 12 jours ouvrables de CP pris en août	400 € brut pour les 12 jours ouvrables de CP pris en août	400 € brut pour les 12 jours ouvrables de CP pris en août
	180 € brut pour le solde correspondant à 6 jours ouvrables de CP	200 € brut pour le solde correspondant à 6 jours ouvrables de CP	200 € pour le solde correspondant à 6 jours ouvrables de CP

**18 jours ouvrables de CP = 3 semaines de 40h correspondant à 120 heures

Soit un montant de : 5€ x 120 h = 600 € brut

Selon la méthode expliquée dans la Fiche pratique « Tout savoir sur les congés payés », Février 2024 (sur le site URSSAF/Pajemploi) :

18 jours ÷ 6 jours x 40h x 5 € = 600€ brut